JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MARCEL BRICHLER

Recensement général des agents des services publics en 1950

Journal de la société statistique de Paris, tome 92 (1951), p. 165-190

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1951__92__165_0>

© Société de statistique de Paris, 1951, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

III

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS EN 1950

On imagine difficilement un chef d'entreprise qui ne connaîtrait pas, tout au moins avec une précision suffisante, l'effectif et l'affectation de son personnel, le montant et la répartition des salaires versés.

C'était pourtant un peu le cas en France, il y a quelques années, de l'État-patron, qui pour des raisons diverses ne disposait d'aucune statistique satisfaisante des fonctionnaires, mais seulement d'évaluations d'origines différentes, peu précises et difficilement comparables (1).

L'absence d'une documentation chiffrée précise et largement diffusée est en grande partie la cause de nombreuses polémiques sur le nombre des fonctionnaires, notamment après la Libération.

Actuellement encore, chaque fois que se pose le problème de la comparaison des effectifs avec l'avant-guerre, on est gêné par le manque de données cohérentes.

L'I. N. S. E. E. a réalisé en 1947 le premier recensement général des agents des Services publics. Cette opération a permis d'apporter les précisions attendues aussi bien par le Gouvernement que par l'opinion publique sur l'effectif réel des fonctionnaires et leur rémunération.

Effectué à partir de renseignements individuels, le recensement de 1947 donne des indications très détaillées, non seulement sur le nombre des agents et la répartition par Ministère, Service et budget d'imputation de la dépense, mais également sur les points suivants : questions administratives diverses (statut, résidence, hiérarchie); questions démographiques (sexe, âge, état matrimonial, nombre d'enfants) et sociales (rémunération, travail du conjoint).

Les principaux résultats du recensement de 1947 ont été présentés dans le numéro de juillet-août 1949 du *Journal de la Société de Statistique de Paris* (2).

Les réductions de l'effectif des fonctionnaires survenues de 1947 à 1949 ainsi que le reclassement des emplois de titulaires opéré en 1948 ont fait apparaître en 1950 la nécessité d'effectuer un nouveau recensement permettant de connaître la répartition des fonctionnaires titulaires dans les indices hiérarchiques nouvellement créés.

La connaissance de cette répartition rend possible le calcul précis du coût de tout projet tendant à modifier le régime de rémunération des fonctionnaires,

---

(1) Comme l'a précisé M. Rivet à l'occasion du précédent recensement, la faute en incombait principalement au Ministère des Finances, réticent à l'égard des enquêtes sur le nombre réel des fonctionnaires.

(2) Les résultats détaillés du recensement de 1947 figurent dans une brochure que l'on peut se procurer à l'I. N. S. E. E.

et permet ainsi de prendre les mesures nécessaires en toute connaissance de cause.

Opéré à moindres frais et plus rapidement que le recensement de 1947, le recensement de 1950 donne les renseignements suivants :

— Effectif par Ministère, Service et budget d'imputation des dépenses;
— Statut des agents;
— Résidence (département);
— Situation hiérarchique (rémunération de base, indice pour les titulaires);
— Montant global des rémunérations.

On peut admettre que les renseignements donnés par le recensement de 1947 sur les autres points (sexe, âge, état matrimonial, nombre d'enfants) restent valables, quitte à subir de légères corrections pour tenir compte de leur évolution.

En revanche, le recensement de 1950 est plus complet que le précédent en ce sens qu'il a été étendu au personnel de l'État payé sur le budget métropolitain et en service outre-mer.

DOMAINE TOUCHÉ PAR LE RECENSEMENT

Le terme « fonctionnaire » est souvent utilisé par la Presse ou par le public dans un sens assez large, englobant le personnel des Départements et des Communes, les agents de la S. N. C. F., du Gaz et de l'Électricité, des Caisses de Sécurité sociale, etc...

Dans un sens beaucoup plus restreint, notamment pour l'application du « Statut général des fonctionnaires », ce mot ne désigne que le personnel titulaire civil des Services de l'État et encore à l'exception des magistrats et des ouvriers.

Ce manque de précision est une source de confusion. Avant toute chose, il convient donc de définir exactement quels services et quels personnels sont touchés par le recensement.

Services recensés : Le recensement porte sur les services suivants :

— Services de l'État : tous les Services dont les agents émargent :
— soit au budget général de l'État, à ses annexes et comptes spéciaux;
— soit aux budgets propres des établissements publics ou offices nationaux ayant un budget autonome (1).

— Collectivités locales : tous les services dont les agents émargent :
— soit aux budgets des départements et des communes;
— soit aux budgets propres des établissements publics ou offices départementaux et communaux (2).

Ne sont pas recensés :

— les établissements nationalisés depuis 1939 (Gaz et Électricité de France, Banques et Assurances nationalisées, Houillères nationales, régie Renault...);

---

(1) Exemples d'établissements publics nationaux : S. E. I. T. A., Caisse des Dépôts et Consignations, C. N. R. S., Établissements nationaux de bienfaisance, I. N. E. D., Office des Changes, Office des Combattants.

(2) Les établissements publics départementaux et communaux comprenant surtout les établissements hospitaliers (cas de l'Assistance publique de Paris), les offices d'H. B. M., les syndicats intercommunaux.

— les sociétés d'économie mixte (S. N. C. F., C^ie Air France, C^ie générale transatlantique, Sociétés nationales de constructions aéronautiques...);

— les caisses de Sécurité Sociale;

— les Services départementaux et communaux concédés ou affermés, les régies départementales et communales à caractère industriel ou commercial (R. A. T. P., tramways et autobus, services des eaux, pompes funèbres...);

— certains établissements publics nationaux de nature particulière : ports autonomes, mines de potasse, Office de l'azote, Régie des pétroles, Agence France-Presse.

Personnels recensés : Le recensement porte sur l'ensemble des agents émargeant aux budgets énumérés ci-dessus, c'est-à-dire sur :

— les fonctionnaires titulaires civils;

— les agents non titulaires (temporaires, contractuels auxiliaires);

— les ouvriers (ouvriers à salaire national ou aux salaires de l'industrie);

— les militaires à solde mensuelle ou à solde spéciale progressive, *à l'exclusion des militaires du contingent* (ce qui correspond pratiquement aux militaires de carrière et sous contrat au delà de la durée légale).

Effectué par dépouillement des états liquidatifs de traitements, soldes et salaires établis par les ordonnateurs, le recensement donne le nombre des agents *effectivement en fonction le 1^er avril 1950* et comprend en particulier les agents rémunérés sur des chapitres autres que les chapitres de personnel (crédits de matériel, de fonctionnement des services, de travaux, de fournitures...).

On a distingué dans les tableaux les agents effectuant un service complet (cas normal) et les agents effectuant un service *incomplet* ou *intermittent*, c'est-à-dire dont le temps de présence est inférieur à la durée normale et dont la rémunération est réduite en conséquence. Ce personnel comprend surtout des agents de service (femmes de ménage par exemple), certains auxiliaires des P. T. T., les secrétaires de mairie et gardes champêtres des petites communes, etc...

MÉTHODE UTILISÉE

La méthode utilisée en 1950 est la même que celle de 1947, qui a donné toute satisfaction.

L'interrogation des Administrations Centrales des Ministères ne peut être envisagée parce que les Services centraux ne connaissent pas de façon suffisamment précise et détaillée la situation des fonctionnaires résidant en province. Il est préférable de s'adresser aux *ordonnateurs locaux* qui établissent chaque mois la paie des agents.

Il a donc été demandé à tous les ordonnateurs de remplir au mois d'avril 1950 un imprimé de recensement et de joindre cet imprimé aux divers mandats ou ordonnances de paiement émis et adressés aux *comptables assignataires des paiements*, c'est-à-dire, en général, aux trésoriers-payeurs généraux et aux receveurs des communes.

Ces comptables étaient chargés de vérifier la conformité des états de recensement et des ordonnances ou mandats de paiement quant à l'effectif des agents

et du montant de la dépense indiqués, puis de transmettre les états de recensement visés à l'Institut National de la Statistique.

En ce qui concerne les communes rurales (communes de moins de 2.000 habitants agglomérés) dont le nombre est élevé (36.276 sur 37.983 communes au total) et qui n'emploient qu'un tout petit nombre d'agents (3 à 10 agents en moyenne, dont certains à temps incomplet), le recensement n'a porté que sur 1/10e des communes de chaque département et les résultats obtenus ont été multipliés par 10. Les communes retenues pour le recensement ont évidemment été choisies de façon à être « représentatives » de l'ensemble. Ce procédé, tout en donnant des indications suffisamment exactes, a l'avantage de diminuer les frais du recensement et de faire gagner du temps.

La méthode utilisée pour le recensement apparaît d'autant meilleure, comparativement à l'interrogation directe des Services, que l'I. N. S. E. E. effectue actuellement une enquête par sondage auprès des Administrations publiques pour connaître les désirs du personnel en matière d'horaires (heure de début du travail le matin et durée de l'arrêt de midi), et que l'expérience montre que les chefs de Services, sur lesquels l'Institut n'a aucun moyen de pression, sont peu enclins à répondre aux enquêtes.

Les premiers résultats provisoires ont été publiés au mois d'octobre 1950, soit *8 mois* après la date du recensement, ce qui est un délai honorable.

Le coût total du recensement est de l'ordre de 4 millions de francs (moins de 3 francs par agent recensé).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats d'ensemble.

Le tableau I donne les résultats d'ensemble du recensement, avec la répartition de l'effectif par nature de service et par catégorie statutaire, et en distinguant le personnel en service dans la Métropole et à l'Étranger et le personnel en Service dans les pays d'Outre-Mer.

Pour cette dernière rubrique, précisons qu'il s'agit :

— en ce qui concerne les Services de l'État, des personnels payés sur le budget de la Métropole et en service dans les 4 départements d'Outre-Mer, en Afrique du Nord et dans les pays d'Outre-Mer;

— en ce qui concerne les collectivités locales, du personnel des départements et communes des 4 départements d'Outre-Mer.

L'effectif de ces agents ne figurait pas au recensement de 1947. Noter qu'il ne faut pas les confondre avec les agents d'Afrique du Nord ou des pays d'Outre-Mer rémunérés sur les *budgets locaux* qui sont exclus du recensement.

Le tableau II fait apparaître séparément l'effectif des agents relevant :

— des budgets généraux;

— des budgets annexes et des budgets propres des établissements publics ou offices ayant l'autonomie financière.

En première approximation cette distinction correspond à la notion de Services à caractère « administratif » (Agriculture, Finances, Enseignement, Police, Justice, Santé publique, Travail), et de Services à caractère « industriel

ou commercial » [P. T. T., Radio, Tabacs et Allumettes, Imprimerie Nationale, Armement, Établissements hospitaliers (1)].

***

Le nombre total des agents recensés au 1er avril 1950 et effectuant un service complet est, *pour la Métropole*, de :

1.573.000, se décomposant en :
1.205.000 agents pour les Services de l'État dont
962.000 fonctionnaires civils et
243.000 militaires.
368.000 agents pour les collectivités locales.

En outre, il y a 190.000 agents effectuant un service incomplet dont 59.000 dans les Services de l'État et 131.000 dans les collectivités locales.

Les Services de l'État représentent (pour les agents à Service complet) 76,6 % de l'effectif recensé; les collectivités locales représentent 23,4 % dont 2,6 % pour les Services départementaux, 14,7 % pour les Services communaux et 6,1 % pour les Services de la Seine. La répartition des personnels civils entre les catégories statutaires est la suivante :

— pour les Services de l'État : 65 % de titulaires, 21 % de non titulaires et 14 % d'ouvriers se répartissant en 10,5 % d'ouvriers titulaires et 3,5 % d'ouvriers non titulaires; au total 75,5 % d'agents titulaires et 24,5 % d'agents non titulaires;

— pour les collectivités locales 61 % d'agents titulaires et 39 % d'agents non titulaires.

Le nombre des agents civils de l'État en service Outre-Mer est de 71.000 dont 58.000 payés sur le budget général et 13.000 sur les budgets annexes et propres.

L'effectif du personnel des collectivités locales des 4 départements d'Outre-Mer est de 4.000.

Signalons en ce qui concerne les 4 départements d'Outre-Mer qu'à la date du recensement certains statuts de personnel étaient en cours de modification (notamment prise en charge de certains services tels que la Police); les chiffres donnés ne sont donc plus entièrement exacts.

***

La distinction des Services selon la nature du budget supportant la dépense fait apparaître pour la Métropole, 1.126.000 agents dans les Services à caractère « administratif » dont 639.000 civils des Services de l'État, 240.000 militaires et 247.000 agents des collectivités locales; et 447.000 agents dans les Services à caractère « industriel ou commercial » dont 323.000 civils

(1) Ce critère de classement est commode, mais il est loin d'être parfait puisque par exemple les cantonniers des Ponts et Chaussées figurent dans les Services à caractère administratif alors que l'Office des Combattants est compté comme Service à caractère industriel ou commercial.

des Services de l'État, 3.000 militaires et 121.000 agents des collectivités locales.

La proportion pour chaque sorte de Services est :

— pour l'État, 73 % dans les Services à caractère administratif et 27 % dans les Services à caractère industriel ou commercial;

— pour les collectivités locales, 67 % dans les Services à caractère administratif et 33 % dans les Services à caractère industriel ou commercial.

Si l'on rapporte le nombre des fonctionnaires de la Métropole à celui de la population *active* correspondante (1) on obtient les proportions suivantes (en négligeant les agents à service incomplet) : Services à caractère administratif : 5,4 % de la population active dont 4,2 % pour les personnels civils et 1,2 % pour les militaires de carrière.

— Services à caractère industriel ou commercial : 2,1 % de la population active.

Si l'on rapporte le nombre des fonctionnaires civils des Services administratifs à la population *totale* de la Métropole (2), on trouve qu'il y a *un fonctionnaire pour 50 habitants*, soit 20 fonctionnaires pour 1.000 habitants, dont 14 dans les Services de l'État et 6 dans les Services départementaux et communaux. Si l'on tient compte des Services à caractère industriel ou commercial, il y a 32 fonctionnaires civils pour 1.000 habitants ou encore 1 fonctionnaire civil pour 31 habitants.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES

La comparaison de l'effectif des fonctionnaires à différentes époques est délicate; on ne possédait, avant 1947, que des renseignements fragmentaires qui de plus ne se rapportaient pas au même domaine; il est donc nécessaire d'effectuer *des ajustements* pour compenser la variation du champ des enquêtes.

De plus, à diverses époques, des agents rémunérés auparavant sur les budgets des collectivités locales (départements et communes) ont été pris en charge par le budget de l'État (receveurs municipaux, agents des Préfectures, Police, cantonniers). L'effectif des agents de l'État se trouve alors brusquement gonflé au détriment de l'effectif des agents départementaux et communaux. Si l'on veut faire des comparaisons valables et calculer des taux d'augmentation ou de diminution, il faut également tenir compte de ces transferts d'emplois.

*
* *

1° *Évolution de l'effectif réel des fonctionnaires :*

L'article déjà cité donnant les principaux résultats du recensement effectué en 1947 par l'Institut National de la Statistique comporte (p. 254 à 258) une étude de l'évolution de l'effectif réel des fonctionnaires de l'État depuis 1914.

Les chiffres donnés ne concernent que *la Métropole et les Services à l'étranger*, à l'exclusion des agents de l'État en service Outre-Mer.

Pour les raisons indiquées, il a été nécessaire d'opérer des ajustements tenant compte des variations du domaine recensé et des transferts d'emplois entre budgets différents.

(1) Estimé à 21 millions de personnes en 1950.
(2) Estimé à 42 millions de personnes en 1950.

Les principaux résultats sont reproduits dans le tableau ci-après.

Le graphique de la page 172, établi en échelle logarithmique, montre l'évolution croissante du nombre des agents de l'État (personnel civil seulement).

Évolution de l'effectif des agents de l'État depuis 1914

Métropole et services à l'Étranger (nombres en milliers).

ANNÉE	EFFECTIF DES AGENTS (1)						Différences (Personnel civil)	AJUSTEMENT des différences	DIFFÉRENCES ajustées (Personnel civil)	
	Titul.	Non titul.	Ouvriers	Total civils	Militaires (2) à SM	Militaires (2) à SSP			Nombre	%
1914 . . .	392	10	92	494	152	»				
							+ 131		+ 131	+ 26
1922 . . .	442	70	113	625	»	»				
							— 40		— 40	— 6
1923 . . .	»	»	»	585	»	»				
							— 11		— 11	— 2
1924 . . .	»	»	»	574	»	»				
							+ 6		+ 6	+ 1
1927 . . .	433	52	95	580	154	»				
							+ 92	Cantonniers en provenance des collectivités locales (7.000 environ).	+ 85	+ 14
1932 . . .	490	82	100	672	»	»	+ 10		+ 10	+ 2
1936 . . .	432	106	144	682	156 (3)	»				
							+ 108		+ 108	+ 16
1941 . . .	434	203	153	790	175	»				
							+ 248	Extension du recensement aux établissements publics et personnels en provenance des collectivités locales (Receveurs, Préfecture, Police, P. C.) en tout 80.000 agents dont 68.000 titulaires.	+ 168	+ 21
1946 . . .	542	315	181	1.038	»	»				
							— 38		— 38	— 4
1947 . . .	540	285	175	1.000	196	125				
							— 38	Personnels en provenance des collectivités locales (Préfectures, cantonniers) en tout 40.000 agents dont 35.000 titulaires	— 78	— 8
1950 (4). .	623	202	137	962	175	67				

(1) Effectif déjà « ajusté » pour tenir compte des variations du domaine recensé.
(2) SM = solde mensuelle. SSP = solde spéciale progressive (équivalent à militaires de carrière et militaires sous contrat au delà de la durée légale).
(3) Effectif obtenu par différence de 2 évaluations et certainement au-dessous de l'effectif réel.
(4) Non compris le personnel payé sur le budget métropolitain et en Service Outre-Mer; pour les militaires, Air, Guerre, Marine et section commune à l'exclusion de l'Armée de la France d'Outre-Mer.

On voit en particulier que l'effectif des fonctionnaires civils subit des augmentations importantes à chaque guerre : 131.000 (soit 26 %) entre 1914 et 1922, 276.000 (1) (soit 39 %) entre 1936 et 1946. Ces augmentations correspondent en partie à la création ou au développement de services résultant des hostilités (Anciens Combattants, Reconstruction, Ravitaillement, Affaires allemandes et autrichiennes).

Mais elles sont également dues pour une autre partie au développement régulier de l'Administration, développement auquel on assiste même en temps de paix et dont les principales causes sont :

— les progrès techniques ou sociaux (Aviation, Génie rural, Travail, Sécurité Sociale, Enseignement technique, Sports, Radio, Recherche Scientifique, Statistique et Études Economiques);

(1) Différence calculée sur l'effectif *ajusté*.

— l'intervention accrue de l'État dans le secteur économique (Agriculture, Affaires économiques, Commerce et Industrie);

— l'augmentation des tâches à accomplir (P. T. T., Enseignement classique).

C'est pourquoi, la paix revenue, les gouvernements font des efforts de compression qui en tout état de cause ne ramènent jamais les effectifs des fonctionnaires à leur niveau antérieur.

Entre 1922 et 1924 l'effectif des agents n'a diminué que de 51.000 (soit 8 %) restant par rapport à 1914 en augmentation de 80.000 (soit 16 %), *entre 1946 et 1950 l'effectif des agents civils pour la Métropole a diminué de 116.000* (1) (*soit 11* %) restant par rapport à 1936 en augmentation de 160.000 (soit 23 %).

Cette réduction de 116.000 du nombre des agents résulte des licenciements effectués (de l'ordre de 50.000) et des départs (mises à la retraite, démissions, décès) non remplacés en vertu des textes sur l'interdiction d'embaucher.

Le graphique fait aussi apparaître les efforts d'économies réalisés aux alentours de 1927 (crise mondiale) et de 1936 (mesures générales d'économies sur les dépenses publiques), ces économies n'ont pas été obtenues par des licenciements : l'effectif reste stable entre 1924 et 1927 et entre 1932 et 1936; mais le recrutement a été freiné pendant quelques années, pour reprendre ensuite son développement normal et même rattraper le retard acquis.

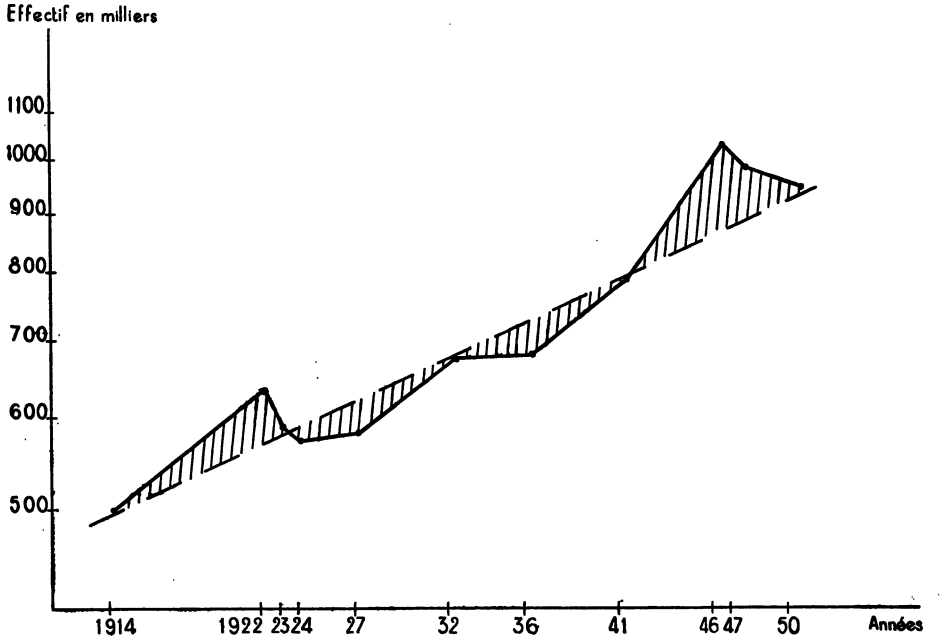

On a tracé sur le graphique, en pointillé, *la ligne de tendance générale* qui représente l'évolution moyenne de l'effectif des fonctionnaires de l'État depuis 1914; c'est *une courbe à taux d'accroissement constant* (*exponentielle*), *le taux d'accroissement annuel étant un peu inférieur à 2* %.

L'évolution du nombre des *militaires* est moins marquée que l'évolution du nombre des agents civils.

Pour les *collectivités locales* on ne possédait que peu de renseignements avant

(1) Différence calculée sur l'effectif *ajusté*.

le recensement de 1947. Une évaluation de l'effectif a été faite pour la période 1937-1939, mais le nombre obtenu ne comprend pas le personnel des établissements hospitaliers autres que l'Assistance Publique de Paris.

Le tableau ci-après permet d'avoir une idée approximative de l'évolution de l'effectif des agents des collectivités locales.

Évolution de l'effectif des fonctionnaires des collectivités locales depuis 1936 (nombre en milliers)

Agents effectuant un service complet

ANNÉES	EFFECTIF OBTENU aux enquêtes			DIFFÉRENCE	AJUSTEMENT des différences	DIFFÉRENCES AJUSTÉES	
	Titulaires	Non titulaires	Total			Nombre	%
1937-39			environ 330		Non compris le personnel des établissements hospitaliers autres que l'A. P. soit 86.000 agents en 1950, dont 44.000 titulaires. D'autre part, personnels transférés au budget de l'État (receveurs, Préfectures, Police, Ponts et Chaussées) en tout 25.000 agents en majeure partie titulaires.	Environ	Environ
1947	232	177	409	+ 79		+ 18	+ 4
				— 41		— 1	négl.
1950	225	143	368		Personnels transférés au budget de l'État (Préfectures, cantonniers) en tout 40.000 agents dont 30.000 titulaires.		

Il semble que l'accroissement de l'effectif « ajusté » entre 1936 et 1947 soit beaucoup moins important que pour les services de l'État (environ 4 % contre 35 % pour ces dernières). Mais le chiffre de 330.000 indiqué pour l'avant-guerre est sujet à caution et l'on ne peut conclure de façon certaine. D'autre part, on n'a pas de données sur l'évolution des agents à service incomplet qui en 1947 étaient devenus extrémement nombreux dans les collectivités locales,

Entre 1947 et 1950, l'effectif n'a pratiquement pas changé (la diminution apparente qne l'on observe provenant en réalité du transfert de 40.000 agents départementaux au budget de l'État).

Pour la période 1947-1950, il est possible d'effectuer une comparaison plus précise et plus détaillée en rapprochant les résultats des 2 recensements opérés par l'Institut.

*
* *

2° *Comparaison détaillée des effectifs recensés en 1947 et 1950 — Services de l'État.*

L'effectif du personnel civil effectuant un service complet pour la Métropole et les Services à l'étranger s'élevait, au 1er avril 1950, à 962.000 agents dont :

623.000 fonctionnaires titulaires;
202.000 auxiliaires, contractuels et temporaires;
137.000 ouvriers;
962.000 agents civils.

L'effectif correspondant recensé en 1947 était de 1.000.000 soit 38.000 agents en moins à la charge du budget de l'État. Mais si l'on veut chiffrer le résultat des compressions d'effectif réalisées entre 1947 et 1950, il faut tenir compte de ce que, depuis le recensement de 1947, 40.000 agents métropolitains rémunérés auparavant sur des budgets locaux mais déjà fonctionnaires ont été transférés au Budget Général (1) ce qui porte à 1.040.000 l'effectif 1947 rendu comparable à l'effectif 1950 et *la diminution réelle du nombre des agents civils de l'État entre 1947 et 1950 est de 1.040.000 — 962.000 = 78.000 agents*, soit 8 % dont 65.000 au compte des Ministères Civils et 13.000 au compte de la Défense Nationale.

Cette diminution résulte des départs non remplacés (mises à la retraite, décès, démissions) et des licenciements consécutifs aux mesures de dégagement des cadres (Hache, Guillotine et textes divers).

La répartition par catégorie statutaire en 1947 était la suivante (chiffres ajustés pour être rendus comparables à ceux de 1950 (2) :

586.000 fonctionnaires titulaires;
290.000 auxiliaires, contractuels et temporaires;
164.000 ouvriers;
1.040.000 agents civils.

Les modifications réelles survenues entre 1947 et 1950 sont donc les suivantes :

augmentation de 37.000 titulaires (créations d'emplois de titulaires et surtout titularisations d'auxiliaires);
diminution de 88.000 auxiliaires (licenciement et interdiction d'embaucher et titularisations);
diminution de 27.000 ouvriers (licenciements et interdiction d'embaucher).

Pour les militaires, l'effectif (non compris l'Armée de la France d'Outre-Mer) est le suivant :

176.000 militaires à solde mensuelle;
67.000 militaires à solde spéciale progressive.
243.000 militaires.

En 1947, l'effectif était :

196.000 militaires à solde mensuelle;
125.000 militaires à solde spéciale progressive;
321.000 militaires.

Le nombre des officiers et sous-officiers à solde mensuelle (militaires de carrière) a diminué de 10 %, le nombre des militaires à solde spéciale progressive (militaires sous contrat au delà de la durée légale) est nettement inférieur en 1950 à l'effectif de 1947 (45 % en moins) mais ces diminutions sont dues aux transferts d'effectifs opérés de l'Armée Métropolitaine à l'Armée de la France d'Outre-Mer.

---

(1) Notamment :
Intégration à l'intérieur de certains auxiliaires départementaux 4.100
Intégration aux travaux publics des cantonniers départementaux 35.200

(2) La répartition de l'effectif recensé en 1947 était la suivante :

540.000 fonctionnaires titulaires;
285.000 auxiliaires, contractuels et temporaires;
175.000 ouvriers;
1.000.000 agents civils.

Pour effectuer la comparaison avec les chiffres de 1950, il faut tenir compte des 40.000 agents transférés et aussi du fait que les cantonniers titulaires des Ponts et Chaussées (11.000 en 1947) sont passés de statut d' « ouvriers » au statut de « fonctionnaires titulaires ».

Pour l'ensemble (personnels civils et militaires) des Services de l'État de la Métropole et à l'Étranger, la diminution nette de l'effectif s'élève à 11 %.

Le nombre des agents effectuant un service incomplet ou intermittent est passé de 50.000 en 1947 à 60.000 en 1950, l'augmentation étant due au Ministère des P. T. T. dont l'effectif est passé de 26.000 à 39.000 (en revanche l'effectif des agents à service complet de ce Ministère a diminué de 9.000).

La comparaison de l'effectif des agents en Service en Afrique du Nord et dans les Pays d'Outre-Mer ne peut être effectuée exactement puisque ces derniers n'ont pas été recensés en 1947. Toutefois on peut estimer que leur nombre en 1947 était de l'ordre de 55.000 ce qui, comparé aux 70.000 de 1950, donne une augmentation d'environ 15.000 agents, dont 10.000 proviennent en fait de la prise en charge par l'État des fonctionnaires des collectivités locales des 4 départements d'Outre-Mer.

Analyse des résultats par Ministère.

Dans la plupart des Ministères, on constate une légère diminution de l'effectif recensé entre 1947 et 1950.

La diminution est plus sensible pour les départements suivants :

— Affaires allemandes (55 %).
— Anciens Combattants (27 %).
— Affaires économiques (40 %).
— Industrie et Commerce (26 %).
— Présidence du Conseil (25 %).
— Reconstruction (40 %).
— Travail (38 %).
— Comptes spéciaux du Trésor (80 %) (mais une partie des agents rémunérés en 1947 sur les comptes spéciaux du Trésor a été intégrée au Budget Général).

On constate une augmentation importante de l'effectif de l'Éducation Nationale (18.000 agents) et de légères augmentations au Ministère des Finances, à la France d'Outre-Mer, à l'Aviation civile et à la Marine marchande.

Le Ministère du Ravitaillement n'existe plus.

Collectivités locales :

L'effectif recensé en 1950 dans les services *départementaux* (sauf le département de la Seine) s'élève à :

Titulaires.	19.000 agents
Non titulaires.	22.000 agents
Au total.	41.000 agents

L'effectif correspondant de 1947 était 34.000 (chiffre ajusté pour tenir compte des transferts d'emplois signalés plus haut [1]).

---

(1) L'effectif recensé en 1947 était :

44.000 titulaires
30.000 non titulaires
74.000 agents.

dont il faut déduire les agents (40.000) transférés au budget de l'État, ce qui donne sensiblement :

14.000 titulaires
20.000 non titulaires,
34.000 agents.

Le nombre des fonctionnaires départementaux a donc en fait augmenté; cela tient vraisemblablement à ce qu'une partie des crédits rendus disponibles par la prise en charge par l'État d'agents départementaux a servi à créer de nouveaux emplois dans ces départements. On note d'autre part que des titularisations ont été effectuées.

L'effectif des agents à service incomplet n'a pratiquement pas varié : 3.000 en 1950 contre 4.000 en 1947.

L'effectif des agents des services *communaux* (sauf la ville de Paris) est en faible baisse; il est en 1950, pour les agents à service complet de :

130.000 titulaires,
101.000 non titulaires,
231.000 agents.

contre, en 1947 :

110.000 titulaires,
126.000 non titulaires,
236.000 agents.

soit une diminution de 2 %. Le nombre des titulaires a également augmenté.

Le nombre des agents à service incomplet est passé de 172.000 en 1947 à 120.000 en 1950, soit une diminution de 30 % due principalement à la disparition des services du Ravitaillement.

En ce qui concerne les services du *département de la Seine et de la Ville de Paris* (Services qui, dans bien des cas, sont communs, ce qui ne permet pas de les distinguer dans un recensement), l'effectif est passé de 99.000 en 1947 à 96.000 en 1950, soit une légère diminution (3 %); la proportion des titulaires est inchangée.

En revanche, le nombre des agents à service incomplet a légèrement augmenté (de 5.000 à 7.000).

En résumé : l'effectif des fonctionnaires de l'État (Métropole et services à l'étranger) a subi, entre 1947 et 1950, une baisse de 8 %; l'effectif des agents des collectivités locales n'a que faiblement diminué, il est même en légère augmentation dans les services départementaux.

Pour l'ensemble des Services publics, l'effectif total des agents civils a diminué de 6 %; si l'on tient compte des militaires métropolitains, la diminution est de 9 %.

EFFECTIF DÉTAILLÉ DES AGENTS

Le tableau III ci-après donne l'effectif des agents de l'*État par Ministère, nature du budget* et *catégorie statutaire détaillée*, avec rappel de l'effectif recensé en 1947.

Le tableau IV donne l'effectif des agents de l'État, des agents départementaux et des agents communaux par *département de résidence* et le tableau V indique l'effectif moyen des agents pour 10.000 habitants dans chaque département.

On voit d'abord apparaître une concentration importante des fonctionnaires dans le département de la Seine, qui groupe 20 % des agents de l'État et 30 % des agents des collectivités locales (alors que la population du département de la Seine représente 12 % de la population française).

Proportion des fonctionnaires dans la Seine.

(Personnel civil seulement — agents effectuant un service complet).

	SERVICES DE L'ÉTAT			COLLECTIVITÉS LOCALES	
			%		%
Département de la Seine.	Adm. centrales	26.237	2,7		
	Services extérieurs. . .	165.175	17,2		
	TOTAL . .	191.412	19,9	111.920	30.4
Autres départements et étranger		770.764	80,1	256.559	69,6
ENSEMBLE.		962.176	100	368.479	100

On constate d'autre part pour les agents de l'État que les départements dans lesquels la proportion des agents rapportée à la population est très supérieure à la moyenne, sont :

— les départements faisant office de chefs-lieux de région;

— les départements possédant de grosses concentrations de personnels, par suite de la présence d'un arsenal ou d'ateliers de fabrications d'armement, ou les départements frontières;

— les départements à faible population dans lesquels fonctionnent néanmoins des services incompressibles.

Les départements ayant un nombre relativement peu élevé de fonctionnaires sont en général des départements de l'intérieur (ou côtiers mais sans ports importants) et à caractère agricole.

Pour les collectivités locales, l'étude des causes est plus complexe; l'effectif des agents communaux apparaît plus élevé dans les départements dont le chef-lieu est une grande ville. Cela s'explique d'ailleurs par le tableau VI qui concerne le *personnel communal* et donne l'effectif moyen des agents selon la *taille des communes.*

On voit que, pour les budgets communaux proprement dits, l'effectif moyen des agents à service complet, rapporté à la population, dépend essentiellement de la taille de la commune. Les agents à service incomplet se rencontrent principalement dans les communes de moins de 1.000 habitants. Les établissements à budget autonome, qui sont des établissements hospitaliers pour la plupart, se trouvent surtout dans les communes urbaines.

LA HIÉRARCHIE.

Le tableau VII fait connaître la répartition des agents :

— par indice hiérarchique pour les titulaires;

— par montant de la rémunération ou du salaire de base pour les non-titulaires et les ouvriers.

Ce tableau montre qu'une très grosse partie des agents se situe dans les échelons inférieurs.

En effet :

A) *Pour les titulaires :*

— 44 % des agents civils de l'État, 52 % des militaires à solde mensuelle,

64 % des agents des collectivités locales ne dépassent pas l'indice 225, auquel correspond un traitement de base (1) de 301.000 francs et, au 1er mars 1951, une rémunération nette de 389.000 francs (pour le célibataire, à Paris, soit 32.400 francs par mois).

— 88 % des agents civils de l'État, 92 % des militaires, 96 % des agents des collectivités locales *ne dépassent pas l'indice 360*, auquel correspond un traitement de base de 523.000 francs et une rémunération nette de 631.000 francs (soit 52.500 francs par mois).

B) *Pour les non titulaires :*

— 52 % des agents de l'État et 75 % des agents des collectivités locales *ne dépassent pas une rémunération équivalente à l'indice 135 des titulaires* auquel correspond un traitement de base de 165.000 francs et une rémunération nette de 253.000 francs (également au 1er mars 1951 et pour le célibataire à Paris, soit 21.100 francs par mois).

— 89 % des agents de l'État et 98 % des agents des collectivités locales *ne dépassent pas une rémunération équivalente à l'indice 235* auquel correspond un traitement de base de 317.000 francs et une rémunération nette de 406.000 francs (soit 33.800 francs par mois).

L'indice moyen des titulaires est :

258 pour les agents civils de l'État;

239 pour les militaires;

214 pour les agents des collectivités locales.

La rémunération de base moyenne au 25 décembre 1950 des non titulaires est :

152.600 pour les auxiliaires de l'État (correspondant à l'indice 127).

282.800 pour les autres catégories de non titulaires de l'État (correspondant à l'indice 214).

(soit 209.200 pour l'ensemble des non titulaires de l'État, correspondant à l'indice 165).

130.200 francs pour les agents non titulaires des collectivités locales (correspondant à l'indice 111).

La rémunération de base moyenne des personnels à salaire horaire est d'environ 97 francs (taux ramené au 25 décembre 1950, y compris la prime de rendement moyenne, toutes zones réunies).

(1) Traitement de base résultant du reclassement des fonctionnaires achevé le 25 décembre 1950. A la rémunération de base s'ajoutent pour tous les agents (sauf les ouvriers à salaire horaire) diverses indemnités (cherté de vie, résidence, supplément familial) et les prestations familiales s'il y a lieu. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous indique, à côté de la rémunération de base, la rémunération nette effectivement perçue pour certaines catégories d'agents.

EXEMPLE DE GRADE	INDICE hiérarchique	TRAITEMENT de base 25 décembre 1950	RÉMUNÉRATION nette annuelle pour le célibataire à Paris depuis le 1er Mars 1951
Agent de service (début)	100	115.000	208.345
Commis, facteur des P. T. T. (début)	130	158.000	245.293
Secrét. d'adm. (début). Instituteur stag	185	239.000	324.593
Adm. civil, ingénieur (début)	300	424.000	522.440
Adm. civil 2e cl. Ingénieur en chef	500	765.000	883.950
Dir. d'Adm. centrale (max.)	800	1.338.000	1.463.815

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS PAYÉES EN AVRIL 1950

Le tableau VIII donne, par nature de Service et de Budget, le montant des divers éléments de la rémunération *mensuelle* payée en avril 1950 à l'ensemble des agents (effectuant un service complet ou non).

Par « Traitements, soldes ou salaires », on entend les sommes payées sur des chapitres de traitements, soldes ou salaires proprement dits, y compris l'indemnité de cherté de vie.

Les « indemnités et primes particulières » concernent toutes les indemnités particulières imputées sur des chapitres autres que de traitements (technicité, rendement, fonctions spéciales, heures supplémentaires, etc...).

La rubrique « indemnité de résidence » comprend le supplément temporaire et la prime de transport.

La répartition entre les divers éléments de la rémunération est la suivante :

	ÉTAT	COLLECTIVITÉS locales
	%	%
Traitements, soldes, salaires	79,1	74,8
Indemnités et primes particulières	2,7	4,1
Indemnité de résidence	9,2	11,2
Supplément familial de traitement	1,0	1,2
Prestations familiales	8,0	8,7
	100	100

Si l'on veut déduire de la rémunération mensuelle payée en avril une estimation du montant total de la rémunération perçue pour l'année 1950, il faut multiplier les sommes indiquées par des coefficients légèrement supérieurs à 12, pour tenir compte des modifications apportées au cours de l'année 1950 au régime de rémunération. On obtient les estimations suivantes :

ÉLÉMENT	ÉTAT	COLLECTIVITÉS LOCALES
	milliards de francs	milliards de francs
Traitements, soldes, salaires	367,3	83,7
Indemnités et primes particulières	12,1	4,5
Indemnité de résidence	42,2	12,5
Supplément familial de traitement	4,6	1,8
Prestations familiales	36,8	9,7
TOTAL	463,0	111,7
Retenue Sécurité Sociale	5,8	2,7
NET	457,2	109,0

Pour connaître le coût total des dépenses de personnel, il faut ajouter à ces nombres la cotisation « patronale » de la Sécurité Sociale (10 milliards pour l'État), les charges sociales (1 milliard 1/2), et diverses autres rubriques de moindre importance; et en outre, pour les collectivités locales, l'impôt de 5 % sur les salaires — ce qui, avec les 463 milliards inscrits dans le tableau, représente pour l'État une dépense totale annuelle de personnel de l'ordre de 480 milliards et, pour les collectivités locales, une dépense de l'ordre de 120 milliards.

DISCUSSION

M. Catherine demande si à l'avenir le recensement des fonctionnaires sera effectué régulièrement chaque année.

M. Depoid remarque que, en se référant aux chiffres cités par M. Brichler, le nombre des fonctionnaires a augmenté. Si on laisse de côté les variations survenues pendant les périodes de guerre, le nombre des fonctionnaires s'est accru de 16 % entre 1914 et 1924, 16 % de 1924 à 1932, 17 % de 1932 à 1941 et de 11 % de 1941 à 1950.

M. Chevry, remarque qu'en 1950 les salaires des fonctionnaires de l'État s'étant élevés à environ 450 milliards représentant moins du quart du budget général : cette proportion relativement modérée est intéressante à faire connaître à ceux qui croient qu'une réduction massive du nombre des fonctionnaires résoudrait tous les problèmes financiers du Gouvernement.

TABLEAUX.

I. — *Résultats d'ensemble*

	Effectif recensé en 1950						Effectif recensé en 1947 — Agents effectuant un service complet	Observations
	Agents effectuant un service complet					Agents effectuant un service incomplet (Ensemble)		
	Ensemble	Titulaires	Non titulaires	Ouvriers	Militaires			
1° Services de l'État								
Métropole et Services à l'étranger. Personnel civil :								
Ministères civils.	(1) 824.586	608.345	177.258	38.983	—	58.527	849.760	(1) Non compris 1.288 militaires détachés dans les ministères civils et comptés ci-après.
Défense Nationale (personnel civil).	137.590	14.825	25.020	97.745	—	636	150.401	(2) Y compris 1.288 militaires détachés dans les Ministères civils.
Ensemble :	962.176	623.170	202.278	136.728	—	59.163	1.000.161	(3) L'effectif indiqué pour les militaires est l'effectif global Air, Guerre, Marine et Section Commune, quel que soit le lieu de stationnement; non compris les militaires de l'Armée de la F. O. M. qui ne figurent pas dans ce tableau.
Militaires :	(2) 243.292	—	—	—	(2) 243.292	—	320.639	(4) Personnel rémunéré sur le budget de la Métropole et en service dans les 4 départements d'O.-M., en Afrique du Nord, dans les pays d'O.-M.; y compris 58 militaires détachés dans les ministères civils.
Total (3).	1.205.468	623.170	202.278	136.728	243.292	59.163	1.320.800	(5) Dont 29.504 agents autochtones des formations de l'Armée de la F. O. M. non comptés comme fonctionnaires dans le budget.
Outre-Mer. Personnel civil (4)	(5) 71.203	10.817	27.009	33.319	58	2.735	Non recensé	(6) Services départementaux et communaux des 4 départements d'Outre-Mer.
Total général pour les services de l'État.	1.276.671	633.987	229.287	170.047	243.350	61.898		
2° Collectivités locales								
Métropole :								
Services départementaux (sauf la Seine).	40.571	18.547	22.024	—	—	3.109	74.053	
Services communaux (sauf Paris)	231.665	130.422	101.243	—	—	120.612	235.810	
Services de la Seine et Paris. .	96.243	76.276	19.967	—	—	7.540	99.363	
Total pour la Métropole. .	368.479	225.245	143.234	—	—	131.261	409.226	
Outre-Mer :								
Services départementaux (6).	1.589	451	1.138	—	—	708	Non recensé	
Services communaux (6). . .	2.437	538	1.899	—	—	264		
Total pour Outre-Mer. . .	4.026	989	3.037	—	—	972		
Total général pour les collectivités locales	372.505	226.234	146.271	—	—	132.233		

II. — *Décomposition par nature de budget*

	EFFECTIF RECENSÉ EN 1950						EFFECTIF recensé en 1947 — (Agents effectuant un service complet)	OBSERVATIONS
	Agents effectuant un service complet					Agents effectuant un service incomplet (ensemble)		
	Ensemble	Titulaires	Non titulaires	Ouvriers	Militaires			
I. MÉTROPOLE ET SERVICES A L'ÉTRANGER ET MILITAIRES :								
1° *Budgets généraux* (1) :								
État . . { Personnel civil. .	638.550	451.215	136.368	50.967	—	16.822	645.868	(1) Correspondant (en 1re approximation) aux Services à caractère administratif.
État . . { Militaires. . . .	240.677	—	—	—	240.677	—	318.320	
Services départementaux. . .	22.814	5.019	17.795	—	—	2.563	55.318	
Services communaux	161.948	98.620	63.328	—	—	111.333	174.521	
Services de la Seine et Paris. .	62.602	54.166	8.436	—	—	4.534	69.776	
TOTAL.	1.126.591	609.020	225.927	50.967	240.677	135.252	1.263.303	
2° *Budgets annexes et propres* (2) :								(2) Correspondant (en 1re approximation) aux Services à caractère industriel ou commercial.
État . . { Personnel civil. .	323.626	171.955	65.910	85.761	—	42.341	354.793	
État . . { Militaires . . .	2.615	—	—	—	2.615	—	2.319	
Services départementaux . .	17.757	13.528	4.229	—	—	546	18.735	
Services communaux	69.717	31.802	37.915	—	—	9.279	61.289	
Services de la Seine et Paris.	33.641	22.110	11.531	—	—	3.006	29.587	
TOTAL.	447.356	239.395	119.585	85.761	2.615	55.172	466.723	
3° *Tous budgets réunis :*								
Personnel civil	1.330.655	848.415	345.512	136.728	—	190.424	1.409.387	
Militaires	243.292	—	—	—	243.292	—	320.639	
TOTAL.	1.573.947	848.415	345.512	136.728	243.292	190.424	1.730.026	
II. OUTRE-MER								
1° Budgets généraux	62.179	10.389	27.708	24.025	57	2.962	Non recensé	
2° Budgets annexes et propres.	13.050	1.417	2.338	9.294	1	745		
3° Tous budgets réunis. . . .	75.229	11.806	30.046	33.319	58	3.707		

III. — *Service de l'État*

Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

1re partie : métropole et services à l'étranger

(Non compris les quatre Départements d'outre-mer, l'Afrique du Nord, ni les Pays d'outre-mer)

MINISTÈRES	BUDGET (a)	EFFECTIF RECENSÉ EN 1950											EFFECTIF recensé en 1947 (Agents à service complet)
		Agents effectuant un service complet										AGENTS effectuant un service incomplet	
		Total	Titulaires	Auxiliaires	Contractuels		Temporaires	Ouvriers		Militaires			
					E. B. S. C.	Autres		Titulaires	Non titulaires	à S. M.	à S. S. P.		
Affaires Étrangères	G	1.679 (1)	1.449	168	—	41	21	—	—	—	—	—	1.895
	P	462	59	—	—	363	40	—	—	—	—	—	627
Affaires Allemandes et Autrichiennes	G	6.546	1.434	85	1	3.353	1.423	2	4	194	—	277	14.590
Haut Commissariat République Française en Sarre	G	637	216	29	—	—	392	—	—	—	—	1	—
Agriculture	G	13.606	10.711	1.525	97	805	212	8	248	—	—	298	15.135
	P	2.996	428	1.107	4	47	1.011	13	386	—	—	130	3.571
Anciens combattants et victimes de la Guerre	G	7.380	2.349	3.640	215	301	384	32	401	58	—	166	9.264
	P	3.028	809	1.267	112	451	211	114	64	—	—	102	5.057
Éducation Nationale	G	246.706	209.516	3.422	109	9.346	21.686	96	2.831	—	—	7.460	224.099
	P	6.983	1.889	895	37	982	2.510	170	500	—	—	1.314	10.755
Finances	G	96.124	71.861	21.731	142	740	1.322	133	195	—	—	1.093	96.512
	A	2.593	256	48	—	—	—	1.922	367	—	—	19	2.396
	P	20.474	4.125	1.805	2	638	1.094	8.159	4.651	—	—	427	18.990
Affaires Économiques	G	7.310	4.037	2.480	231	501	28	—	33	—	—	119	12.165
France d'Outre-Mer	G	1.523	962	297	—	67	74	—	—	129	—	11	1.295
	P	333	59	18	—	232	—	—	24	—	—	9	300
Industrie et Commerce	G	3.377	1.708	733	73	727	2	51	20	63	—	214	4.546
	P	30	3	—	—	27	—	—	—	—	—	1	73
Intérieur	G	70.237	61.052	6.422	293	904	425	2	1.139	—	—	359	76.790 (2)
Justice	G	16.484	12.392	1.146	64	858	2.001	—	23	—	—	4.071	17.022
P. T. T.	A	345	201	127	1	4	—	—	12	—	—	9	350
	A	194.404	155.465	38.320	197	285	—	—	137	—	—	39.373	203.174
Présidence du Conseil	G	3.136	332	431	3	632	541	—	544	651	2	121	4.084
	P	193	170	18	—	—	5	—	—	—	—	1	308
Radiodiffusion	A	4.365 (3)	1.678	562	8	2.096	1	—	19	1	—	169	4.369
Reconstruction	G	15.945	486	3.779	334	3.292	7.360	7	686	1	—	283	26.571 BP-397
Santé et Population	G	2.290	1.798	395	21	34	32	—	10	—	—	26	2.562
	P	2.939	2.253	391	1	120	174	—	—	—	—	144	1.590 (4)
Travail et Sécurité Sociale	G	8.816	4.156	3.307	441	788	72	61	51	—	—	141	14.321
	P	484	122	134	13	213	2	—	—	—	—	4	813
Travaux Publics et Transports	G	71.513	53.362	4.671	412	423	1.291	2.670	8.684	—	—	1.783	38.208 (5)
Aviation Civile et Commerciale	P	866	81	20	7	20	497	36	205	—	—	72	769
	G	7.730	1.884	702	48	1.926	1.368	256	1.541	5	—	35	7.220
Marine Marchande	G	1.455	917	156	11	56	123	—	9	183	—	3	1.054
	P	353	68	146	57	8	73	—	—	1	—	111	454
Comptes Spéciaux du Trésor	—	2.526	7	9	—	6	37	7	2.460	—	—	190	13.851 (6)
Défense Nationale — Section Commune	G	64.269	2.332	1.938	110	643	91	4.705	390	54.004	56	226	7.412 (7)
Défense Nationale — Section « Air »	G	41.455	489	751	37	557	15	2.157	846	30.310	6.293	18	52.548
	A	9.246	882	426	61	1.776	1	3.537	2.260	303	—	—	7.306
	P	1.599	11	2	—	1.211	—	—	375	—	—	7	1.175
Défense Nationale — Section « Guerre »	G	148.802	7.026	6.032	380	4.121	282	18.155	876	06.034	40.896	120	269.540
	A	41.344	1.667	1.404	566	3.760	123	29.787	2.923	1.114	—	—	45.363
	P	38	19	13	—	—	—	1	5	—	—	—	1.787 (8)
Défense Nationale — Section « Marine »	G	46.660	693	289	—	28	117	3.602	349	21.957	19.625	6	51.861
	A	30.640	1.703	—	—	112	2	25.211	2.416	1.196	—	3	33.594
Défense Nationale — France d'Outre-Mer (9)	G	341	3	165	5	1	—	42	108	216	—	1	—

(a) G : budget général; A : budget annexe; P : budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Y compris le personnel des « Œuvres françaises à l'étranger » rémunéré sur le budget français. — (2) 4.000 agents départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le recensement de 1947. — (3) Y compris le personnel permanent des émissions.— (4) Certains établissements nationaux de bienfaisance ne figurent pas dans l'effectif de 1947. — (5) 35.000 cantonniers départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le recensement de 1947. — (6) La plus grande partie du personnel rémunéré en 1947 sur les Comptes spéciaux émarge maintenant au budget général. — (7) La Section commune comprend en 1950 des services qui en 1947 dépendaient d'autres Sections (Gendarmerie, Service de Santé, France d'Outre-Mer...). — (8) L'atelier d'Irigny est passé du budget propre au budget annexe. — (9) Effectif du personnel en service dans la métropole seulement.

III — *Services de l'État.*

Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

1re partie : Métropole et services à l'étranger (suite)[a]

MINISTÈRES	BUDGET (a)	EFFECTIF RECENSÉ EN 1950											EFFECTIF recensé en 1947 (Agents à service complet)
		Agents effectuant un service complet										Agents effectuant un service incomplet	
		Total	Titulaires	Auxiliaires	Contractuels E. B. S. C.	Contractuels Autres	Temporaires	Ouvriers Titulaires	Ouvriers Non titulaires	Militaires à S.M.	Militaires à S. S. P.		
TOTAUX.													
Ministères civils.	G	582.500	440.672	54.819	2.495	24.734	38.757	3.318	16.419	1.284	2	16.451	582.320 (1)
	A et CST	204.233	157.607	39.066	206	2.391	38	1.929	2.995	1	—	39.760	224.140
	P	39.141	10.066	5.801	233	3.101	5.617	8.492	5.830	1	—	2.316	43.704
	TOTAL	825.874	608.345	99.686	2.934	30.226	44.412	13.739	25.244	1.286	2	58.527	850.164 (1)
Défense Nationale (personnel civil)	G	57.336	10.543	9.176	532	5.350	505	28.661	2.569	—	—	371	63.445
	A	78.617	4.252	1.830	627	5.648	126	58.535	7.599	—	—	258	83.994
	P	1.637	30	15	—	1.211	—	1	380	—	—	7	2.962
	TOTAL	137.590	14.825	11.021	1.159	12.209	631	97.197	10.548	—	—	636	150.401
Défense Nationale (personnel militaire).	G	239.391	—	—	—	—	—	—	—	172.251	66.870	—	317.916
	A	2.613	—	—	—	—	—	—	—	2.613	—	—	2.319
	TOTAL	242.004	—	—	—	—	—	—	—	175.134	66.870	—	320.235
Ensemble personnel civil (ministères civils et Défense Nationale).	G	638.550	451.215	63.995	3.027	30.084	39.262	31.979	18.988	—	—	16.822	645.361
	A et CST	282.849	161.859	40.896	833	8.039	164	60.464	10.594	—	—	40.018	308.134
	P	40.777	10.096	5.816	233	4.312	5.617	8.493	6.210	—	—	2.322	46.666
	TOTAL	962.176	623.170	110.707	4.093	42.435	45.043	100.936	35.792	—	—	59.162	1.000.161 (1)
TOTAL GÉNÉRAL. . . . . (civils et militaires).	G	879.227	451.215	63.995	3.027	30.084	39.262	31.979	18.988	173.805	66.872	16.822	963.681
	A et CST	285.463	161.859	40.896	833	8.039	164	60.464	10.594	2.614	—	40.018	310.453
	P	40.778	10.096	5.816	233	4.312	5.617	8.493	6.210	1	—	2.322	46.666
	TOTAL	1.205.468	623.170	110.707	4.093	42.435	45.347	100.936	35.792	176.420	66.872	59.162	1.320.800 (2)
				Non titulaires : 202.278				Ouvr. : 136.738		Milit. : 243.292			
			Personnels civils : 962.176										

(a) G : budget général ; A : budget annexe ; P : budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Y compris les 14.987 agents du Ministère du Ravitaillement ; y compris également les militaires détachés dans les ministères civils. — (2) 40.000 agents rémunérés auparavant sur les budgets départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le recensement de 1947, ce qui porte à 1.040.161 l'effectif en 1947 du personnel civil et à 1.360.800 l'effectif total, rendus comparables aux effectifs de 1950.

III. — *Services de l'État.*

Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

2e partie : 4 départements d'outre-mer, Afrique du Nord, Pays d'outre-mer.

	BUDGET (a)	EFFECTIF RECENSÉ EN 1950											EFFECTIF rencensé en 1947 (Agents à service complet)
		Agents effectuant un service complet										Agents effectuant un service incomplet	
		Total	Titulaires	Auxiliaires	Contractuel		Temporaires	Ouvriers		Militaires			
					E. B. S. C.	Autres		Titulaires	Non Titulaires	à S. M.	à S. P.		
Ministères civils	G	12.576	7.521	850	61	1.008	872	140	2.067	57	—	1.532	—
	A + CST	2.454	967	1.082	—	79	68	23	235	—	—	79	—
	P	341	42	22	1	170	14	—	91	1	—	4	—
	TOTAL	15.371	8.530	1.954	62	1.257	954	163	2.393	58	—	1.615	—
Défense Nationale	G	45.779	1.940	2.711	4.136	9.518	5.656	8.920	12.898	(1)	—	1.085	—
	A	10.053	347	—	—	662	99	4.358	4.587	—	—	35	—
	TOTAL	55.832	2.287	2.711	4.136	10.180	5.755	13.279	17.485	—	—	1.120	—
TOTAL GÉNÉRAL (Ministères civils et Défense Nationale)	G	58.355	9.461	3.561	4.197	10.526	6.528	9.060	14.965	57	—	2.617	—
	A + CST	12.708	1.314	1.082	—	741	167	4.381	4.822	—	—	114	—
	P	340	42	22	1	170	14	—	91	1	—	4	—
	TOTAL	71.203	10.817	4.665	4.918	11.437	6.709	13.441	19.878	58	—	2.735	—
					Non titulaires : 27.009			Ouvriers: 33.319					
				Personnels civils : 71.145									

(a) G : budget général; A : budget annexe; P : budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Les militaires relevant de la section commune, de l'Air, de la Guerre et de la Marine figurent globalement à la première partie du tableau (Métropole et Services à l'Étranger) quel que soit le lieu de stationnement (Métropole, Étranger, quatre départements d'Outre-Mer, Afrique du Nord, pays d'Outre-Mer). Les militaires relevant de la France d'Outre-Mer ne sont pas compris dans ce tableau.

IV. — *Répartition des agents par département de résidence*

(Personnel civil seulement)

DÉPARTEMENTS	SERVICES DE L'ÉTAT						SERVICES DÉPARTEMENTAUX				SERVICES COMMUNAUX			
	Agents effectuant un service complet					Agents effectuant un service incomplet	Agents effectuant un service complet			Agents effectuant un service incomplet	Agents effectuant un service complet			Agents effectuant un service incomplet
	Ensemble	dont					Ensemble	dont			Ensemble	dont		
		Titulaires	Non Titulaires	Ouvriers				Titulaires	Non titulaires			Titulaires	Non titulaires	
				Titulaires	Non titulaires									
Ain	5.539	4.312	857	157	213	374	324	99	225	—	1.062	737	325	1.385
Aisne	8.416	5.926	1.633	246	611	778	692	364	328	37	2.602	1.450	1.152	2.136
Allier	5.781	4.380	872	327	202	392	594	379	215	28	2.600	1.287	1.313	1.033
Alpes (Basses)	2.253	1.843	398	10	2	291	30	2	28	16	493	309	184	558
Alpes (Hautes)	2.412	1.898	417	66	31	200	37	10	27	1	378	201	177	547
Alpes-Maritimes	10.937	8.335	1.676	675	251	514	495	75	420	56	5.211	2.710	2.501	794
Ardèche	3.654	2.932	527	35	160	759	348	7	341	94	573	436	137	968
Ardennes	6.014	4.728	1.032	4	250	417	258	31	227	23	1.155	621	534	1.649
Ariège	2.453	2.089	353	—	11	300	201	124	77	10	501	276	225	1.156
Aube	4.925	3.748	847	182	148	323	191	30	161	8	1.109	543	566	1.518
Aude	4.913	4.195	685	6	27	375	142	36	106	30	1.849	1.398	451	1.264
Aveyron	4.359	3.855	493	11	—	629	145	46	99	5	803	326	477	817
Bouches-du-Rhône	30.781	19.324	6.464	3.607	1.386	822	1.213	605	608	55	11.839	7.077	4.762	879
Calvados	8.803	5.755	2.012	429	607	817	496	145	351	5	2.749	1.092	1.657	1.702
Cantal	3.291	2.718	536	15	22	318	29	2	27	16	594	400	194	856
Charente	7.115	3.935	970	2.062	148	356	153	9	144	19	1.596	803	793	1.279
Charente-Maritime	7.967	5.934	1.449	304	280	842	480	72	408	44	2.369	1.425	944	2.187
Cher	8.141	4.329	1.065	2.451	296	466	446	181	265	62	1.543	1.039	504	696
Corrèze	4.291	3.576	593	96	26	636	278	128	150	8	926	653	273	588
Corse	4.990	3.847	797	212	134	484	153	15	138	26	876	486	390	515
Côte-d'Or	11.161	7.201	2.419	1.327	214	562	917	600	317	49	1.676	1.030	646	2.670
Côtes-du-Nord	6.472	5.325	1.045	39	63	771	319	102	217	11	2.325	1.030	1.295	709
Creuse	3.073	2.567	467	23	16	651	115	26	89	8	758	497	261	573
Dordogne	7.134	5.056	953	534	591	849	511	268	143	13	1.869	973	896	1.166
Doubs	6.762	5.205	1.073	378	106	439	750	225	525	133	1.240	484	756	1.769
Drôme	5.367	3.877	737	708	45	490	236	30	206	70	1.596	799	797	1.318
Eure	5.469	3.701	1.300	250	218	458	390	214	176	8	1.435	609	826	1.545
Eure-et-Loir	4.904	3.624	821	370	89	396	297	148	149	20	1.570	917	653	1.557
Finistère	18.427	7.475	1.843	8.341	768	912	532	303	229	51	3.388	1.814	1.574	667
Gard	6 814	5.519	1.130	130	35	653	196	91	105	140	2.817	1.854	963	1.117
Garonne (Haute)	18.558	10.443	3.663	3.961	491	777	503	212	291	34	3.966	3.153	813	2.201
Gers	2.978	2.522	418	17	21	619	195	125	70	22	444	227	217	826
Gironde	23.818	15.703	4.285	2.705	1.125	1.404	1.697	958	739	72	6.313	4.427	1.886	1.735
Hérault	10.978	8.450	1.878	338	312	535	327	101	226	39	4.724	3.065	1.659	1.270
Ille-et-Vilaine	12.157	7.480	2.891	1.466	320	778	512	364	148	61	2.739	1.951	788	907
Indre	4.822	3.056	683	809	274	432	151	18	133	5	1.231	855	376	664
Indre-et-Loire	6.836	4.527	1.205	629	475	827	983	550	433	34	1.547	1.201	346	899
Isère	10.615	7.747	1.569	840	459	801	592	396	196	34	3.649	2.473	1.176	2.249
Jura	4.284	3.548	687	41	8	531	383	258	125	5	841	436	405	1.389
Landes	3.567	2.920	597	35	15	473	430	317	113	19	701	417	284	715
Loir-et-Cher	4.431	3.079	798	434	120	495	222	47	175	14	1.224	605	619	742
Loire	15.369	6.942	1.784	6.355	288	646	386	69	317	51	3.570	2.242	1.328	1.529
Loire (Haute)	3.432	2.876	515	12	29	593	124	15	109	12	491	234	257	704
Loire-Inférieure	12.872	8.065	2.416	1.886	505	726	381	67	314	20	5.271	3.581	1.690	718
Loiret	7.852	5.366	1.384	845	257	835	599	391	208	76	2.112	1.092	1.020	1.366
Lot	2.904	2.356	394	1	153	495	71	18	53	32	517	351	166	1.084
Lot-et-Garonne	5.005	3.776	663	240	326	528	295	166	129	22	1.422	813	609	949
Lozère	2.126	1.855	262	9	—	362	196	121	75	11	165	70	95	389
Maine-et-Loire	6.806	4.850	1.307	407	242	525	476	268	208	29	2.471	1.353	1.118	1.415
Manche	11.400	5.676	1.572	3.429	723	1.146	406	9	397	21	2.106	1.124	982	2.035
Marne	8.428	6.171	1.649	363	245	721	663	312	351	21	3.011	1.584	1.427	3.010
Marne (Haute)	3.826	3.066	622	7	131	379	244	188	56	1	848	389	459	1.305
Mayenne	3.309	2.568	594	30	117	426	413	229	184	33	1.292	730	562	566
Meurthe-et-Moselle	13.444	8.581	3.273	1.106	484	630	418	87	331	1	3.325	1.706	1.619	2.355
Meuse	4.379	3.156	779	61	383	330	203	47	156	32	871	515	356	1.769
Morbihan	10.677	4.622	1.382	4.294	379	591	378	223	155	21	1.686	1.036	650	538
Moselle	14.799	9.918	2.850	1.049	982	626	678	141	537	93	3.037	1.425	1.612	2.345
Nièvre	4.890	3.274	633	658	325	418	432	304	128	65	1.373	975	398	1.031
Nord	35.270	26.899	6.742	854	775	1.410	961	510	451	51	12.346	6.009	6.337	3.736
Oise	7.141	5.253	1.510	84	294	721	1.416	1.020	396	11	2.764	1.895	869	1.185
Orne	4.574	3.469	1.025	7	73	663	404	92	312	9	1.324	451	873	879

IV. — *Répartition des agents par département de résidence (fin)*

(Personnel civil seulement)

DÉPARTEMENTS	SERVICES DE L'ÉTAT						SERVICES DÉPARTEMENTAUX				SERVICES COMMUNAUX			
	Agents effectuant un service complet					Agents effectuant un service incomplet	Agents effectuant un service complet			Agents effectuant un service incomplet	Agents effectuant un service complet			Agents effectuant un service incomplet
	Ensemble	dont		dont Ouvriers			Ensemble	dont			Ensemble	dont		
		Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non titulaires			Titulaires	Non titulaires			Titulaires	Non Titulaires	
Pas-de-Calais	16.368	12.658	2.829	204	677	1.339	818	369	449	80	4.611	1.956	2.655	3.652
Puy-de-Dôme	12.375	7.855	2.015	1.691	814	831	166	25	141	14	2.203	1.411	792	2.096
Pyrénées (Basses)	7.427	6.155	1.072	164	36	639	695	510	185	44	1.636	966	670	1.128
Pyrénées (Hautes)	7.154	3.354	935	2.628	237	385	404	253	151	—	922	312	610	1.491
Pyrénées Orientales	4.780	3.871	699	52	158	568	246	40	206	39	1.593	1.270	323	655
Rhin (Bas)	17.600	11.536	3.758	1.085	1.221	589	1.036	392	644	99	5.481	3.204	2.277	2.364
Rhin (Haut)	10.638	7.377	2.575	215	471	524	735	355	380	92	5.165	2.154	3.011	1.274
Rhône	26.397	16.466	5.778	2.819	1.334	1.136	1.222	779	443	56	9.422	5.370	4.052	1.391
Saône (Haute)	3.869	3.099	662	15	93	366	113	24	89	2	625	352	273	1.360
Saône-et-Loire	7.707	6.234	1.202	169	102	1.048	507	217	290	30	2.073	1.196	877	1.977
Sarthe	7.542	4.735	1.242	1.265	300	502	269	11	258	3	2.296	1.505	791	765
Savoie	5.273	4.151	943	77	102	577	237	135	102	12	836	500	336	1.167
Savoie (Haute)	5.257	4.241	913	38	65	591	116	11	105	9	1.195	801	394	904
SEINE Ad. Centr.	26.327	15.282	10.398	299	348	427	(1)				(4)			
SEINE Serv. Ext.	165.175	94.457	48.736	15.480	6.502	4.565	96.243	76.276	19.967	7.540	15.677	7.219	8.458	2.551
Seine-Infér.	18.638	13.584	3.748	626	680	840	1.234	537	697	55	8.208	4.286	3.922	3.047
Seine-et-Marne	7.300	5.386	1.476	222	216	198	454	55	399	37	2.664	1.527	1.137	1.312
Seine-et-Oise	27.314	15.447	5.941	3.555	2.371	485	1.158	639	519	141	10.030	5.806	4.224	2.724
Sèvres (Deux-)	4.123	3.398	636	85	4	720	107	3	104	13	2.269	1.142	1.127	838
Somme	7.849	5.803	1.584	142	320	1.188	550	93	457	49	2.639	1.459	1.180	2.424
Tarn	4.432	3.780	582	29	41	451	129	41	88	13	1.189	636	553	1.237
Tarn-et-Garonne	3.248	2.519	449	226	54	377	88	24	64	9	1.109	571	538	707
Var	18.399	5.846	1.688	9.710	1.155	305	620	324	296	55	2.922	1.647	1.275	962
Vaucluse	4.511	3.280	775	377	79	441	1.092	450	642	58	1.840	959	881	724
Vendée	4.005	3.268	663	26	48	465	429	297	132	43	1.201	703	498	857
Vienne	8.686	4.711	1.563	2.169	243	762	219	23	196	21	1.633	1.106	527	912
Vienne (Haute)	8.742	5.517	1.650	1.215	360	703	707	519	188	50	1.748	820	928	669
Vosges	6.522	4.790	1.354	16	362	377	399	54	345	62	1.878	843	1.035	1.485
Yonne	5.245	4.188	772	240	45	629	512	313	199	12	1.309	842	467	1.532
Territoire de Belfort	1.683	1.289	298	128	18	118	202	64	138	14	408	198	210	289
Étranger	9.841	3.520	6.264	2	55	299	—	—	—	—	—	—	—	—
Indéterminé	3.584	—	3.584	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL (Métropole et services à l'étranger)	962.176	623.170	202.278	100.936	35.792	59.162	(2) 40.571 (3) 136.814	18.547 94.823	22.024 41.991	3.109 10.649	231.665	130.422	101.243	120.612
Outre-Mer :														
4 départements Français	9.214	6.136	1.972	77	1.029	942	1.589	451	1.138	708	2.437	538	1.899	264
Afrique du Nord	26.183	2.965	4.892	12.874	5.452	868								
Pays d'outre-Mer	35.748	1.716	20.145	490	13.397	925								
TOTAL (outre-Mer)	71.145	10.817	27.009	13.441	19.878	2.735								

(1) Services du département de la Seine et Paris (Préfecture de la Seine, Préfecture de Police, Assistance publique, H. B M., Crédit Municipal.
(2) Non compris les services du département de la Seine.
(3) Y compris les services du département de la Seine.
(4) Communes suburbaines de la Seine.

V. — *Effectif moyen des agents pour 10.000 habitants par département de résidence*

(Personnel civil seulement. Agents effectuant un service complet)

DÉPARTEMENTS	SERVICES de l'État	SERVICES départementaux	SERVICES communaux	DÉPARTEMENTS	SERVICES de l'État	SERVICES départementaux	SERVICES communaux
Ain	180	11	35	Maine-et-Loire	137	10	50
Aisne	186	15	58	Manche	262	9	49
Allier	155	16	70	Marne	218	17	78
Alpes (Basses)	272	4	59	Marne (Haute)	210	13	47
Alpes (Hautes)	284	4	45	Mayenne	129	16	51
Alpes-Maritimes	244	11	116	Meurthe-et-Moselle	254	8	63
Ardèche	143	14	23	Meuse	232	11	46
Ardennes	246	11	47	Morbihan	211	8	33
Ariège	168	14	34	Moselle	238	11	49
Aube	210	8	47	Nièvre	156	14	44
Aude	183	5	69	Nord	184	5	64
Aveyron	141	5	26	Oise	180	36	70
Belfort	—	—	—	Orne	168	15	49
Bouches-du-Rhône	317	13	122	Pas-de-Calais	140	7	39
Calvados	220	12	62	Puy-de-Dôme	258	4	46
Cantal	176	2	32	Pyrénées (Basses)	133	12	29
Charente	229	5	51	Pyrénées (Hautes)	354	20	46
Charente-Maritime	192	11	57	Pyrénées Orientales	208	11	70
Cher	285	16	54	Rhin (Bas)	262	15	81
Corrèze	168	11	36	Rhin (Haut)	225	16	109
Corse	186	6	33	Rhône	287	13	103
Côte-d'Or	332	27	50	Saône (Haute)	220	6	31
Côtes-du-Nord	123	6	44	Saône-et-Loire	152	10	41
Creuse	163	6	40	Sarthe	183	6	56
Dordogne	184	13	48	Savoie	224	10	35
Doubs	228	25	42	Savoie (Haute)	194	4	44
Drôme	200	9	60	Seine	346 (1) 402 (2)	201 (3)	76 (4)
Eure	173	12	46				
Eure-et-Loir	190	12	61	Seine-Inférieure	220	15	97
Finistère	254	7	47	Seine-et-Marne	179	11	66
Gard	179	5	74	Seine-et-Oise	193	8	71
Garonne (Haute)	362	10	78	Sèvres (Deux-)	132	3	73
Gers	157	10	23	Somme	178	13	60
Gironde	278	20	74	Tarn	149	4	40
Hérault	238	7	103	Tarn-et-Garonne	193	5	66
Ille-et-Vilaine	337	14	76	Var	496	17	79
Indre	191	6	49	Vaucluse	181	44	74
Indre-et-Loire	195	28	44	Vendée	101	11	31
Isère	185	10	64	Vienne	277	7	52
Jura	198	18	38	Vienne (Haute)	260	21	52
Landes	144	17	28	Vosges	191	12	55
Loir-et-Cher	183	9	51	Yonne	198	19	49
Loire	243	6	57	Belfort (Territoire de)	128	23	47
Loire (Haute)	151	5	22				
Loire-Inférieure	194	6	79		228 (5)	11 (7)	61 (9)
Loiret	226	17	61	FRANCE ENTIÈRE	235 (6)	34 (8)	
Lot	187	5	33			91	
Lot-et-Garonne	189	11	54			326	
Lozère	236	22	18				

(1) Services extérieurs seulement.
(2) Avec les administrations centrales.
(3) Services du département de la Seine et de la Ville de Paris.
(4) Communes suburbaines de la Seine seulement. L'ensemble (Services de la Seine + communes suburbaines) donne pour la Seine : 234, ou 172 si l'on exclut la Préfecture de Police (dans les autres départements, la Police est comptée dans les Services de l'État).
(5) Services extérieurs seulement (non compris dans les administrations centrales).
(6) Y compris les administrations centrales.
(7) Non compris les services de la Seine.
(8) Y compris les services de la Seine.
(9) Non compris la Ville de Paris.

VI. — *Effectif moyen des agents communaux selon la taille des communes.*

CATÉGORIE de communes	NOMBRE de communes	POPULATION en 1946 (milliers)	EFFECTIF MOYEN DES AGENTS par commune				EFFECTIF MOYEN DES AGENTS pour 10.000 habitants			
			Budgets communaux		Budgets propres		Budgets communaux		Budgets propres	
			Agents effectuant un		Agents effectuant un		Agents effectuant un		Agents effectuant un	
			Service complet	Service incomplet	Service complet	Service incomplet	Service complet	Service incomplet	Service complet	Service incomplet
Villes de 20.000 habitants et plus sauf Paris	184	9.984	419	76	246	13	77	14	45	2,4
Villes de 10.000 à 20.000 habitants	222	3.043	82	19	47	4,3	59	14	35	3,1
Villes de 5.000 à 10.000 habitants	482	3.246	28	9	14	2,1	42	13	21	3,2
Communes de 2.000 à 5.000 habitants dont la population agglomérée dépasse 2.000 habitants	818	2.554	13	5	5	1,7	41	16	17	5,6
Moyenne communes urbaines :	1.076	18.827	»	»	»	»	63	14	36	3,1
Communes de 2.000 à 5.000 habitants dont la population agglomérée ne dépasse pas 2.000 habitants. . .	994	2.740	7,6	3,4	1,1	0,7	28	12	3,8	2,7
Communes de 1.500 à 2.000 habitants . . .	1.061	1.804	4,8	2,2	0,7	0,6	28	13	4,2	3,7
Communes de 1.000 à 1.500 habitants . . .	2.750	1.311	3,2	2,3	0,2	0,3	26	19	1,9	2,6
Communes de moins de 1.000 habitants . . .	31.471	11.096	0,7	2,3	0	0	19	65	0,5	1,1
Moyenne communes rurales	32.276	18.951	«	»	»	»	22	45	1,6	1,8
Moyenne générale	37.982 (1)	37.778 (1)	«	»	»	»	43	30	18	2,4

(1) Non compris la ville de Paris (mais y compris les communes suburbaines de la Seine).

VII. — *Hiérarchie*

A. *Fonctionnaires titulaires et militaires à solde mensuelle*

Répartition suivant l'indice

(Tous budgets réunis. Métropole et Services à l'étranger)

INDICE hiérarchique	TRAITEMENT de base au 25-12-50 (milliers de fr.).	SERVICES DE L'ÉTAT						COLLECTIVITÉS LOCALES		
		Fonctionnaires civils			Militaires à solde mensuelle(2)			Nombre (3)	%	% cumulé
		Nombre	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé			
100 à 109	115 à 127	512	0,1	0,1	66	0,0	0,0	2.358	1,2	1,2
110 à 129	128 à 156	6.266	1,0	1,1	8.186	4,7	4,7	10.873	5,6	6,8
130 à 145	158 à 180	35.703	5,7	6,8	10.021	5,7	10,4	20.986	10,8	17,6
146 à 160	182 à 202	57.415	9,2	16,0	9.898	5,6	16,0	15.456	8,0	25,6
161 à 184	204 à 238	76.378	12,2	28,2	21.379	12,1	28,1	23.279	12,0	37,6
185 à 209	239 à 275	59.197	9,5	37,7	23.763	13,5	41,6	36.984	19,1	56,7
210 à 224	277 à 300	38.873	6,3	44,0	18.608	10,6	52,2	13.525	7,0	63,7
225 à 240	301 à 326	40.544	6,5	50,5	14.539	8,2	60,4	15.362	7,9	71,6
241 à 255	327 à 350	24.710	4,0	54,5	12.063	6,8	67,2	7.205	3,7	75,3
256 à 270	352 à 375	36.127	5,8	60,3	12.415	7,0	74,2	16.620	8,6	83,9
271 à 295	377 à 416	43.536	7,0	67,3	11.246	6,4	80,6	7.502	3,9	87,8
296 à 320	418 à 457	59.650	9,6	76,9	10.913	6,2	86,8	9.968	5,1	92,9
321 à 360	459 à 523	69.537	11,1	88,0	8.544	4,9	91,7	5.368	2,8	95,7
361 à 410	525 à 606	31.119	5,0	93,0	5.352	3,0	94,7	3.417	1,8	97,5
411 à 460	608 à 689	19.926	3,2	96,2	3.249	1,8	96,5	2.100	1,1	98,6
461 à 510	690 à 784	11.560	1,8	98,0	4.196	2,4	98,9	1.545	0,8	99,4
511 à 575	786 à 908	5.245	0,9	98,9	337	0,2	99,1	585	0,3	99,7
576 à 630	910 à 1.013	4.303	0,7	99,6	1.115	0,6	99,7	354	0,2	99,9
631 à 750 (1)	1.015 à 1.243	2.049	0,3	99,9	402	0,2	99,9	152	0,1	100,0
751 à 800	1.244 à 1.338	423	0,1	100,0	113	0,1	100,0	—	—	—
Hors échelle	1.435 à 1.550	97			15			—	—	—
	TOTAL	623.170	100,0		176.420	100,0		193.639 (3)	100,0	

(1) **Indice limité à 700 pour les collectivités locales.**
(2) Non compris les militaires à solde spéciale progressive.
(3) **Titulaires dont les emplois avaient fait l'objet du classement indiciaire à la date du recensement, soit 193.639 sur 225.245.**

B. *Agents non titulaires ayant une rémunération annuelle ou mensuelle*

Répartition suivant l'indice

(Tous budgets réunis. Métropole et Services à l'étranger)

RÉMUNÉRATION de base au 1-4-50 (milliers de fr.)	RÉMUNÉRATION de base au 25-12-50 (valeur moyenne) (1)	INDICE correspondant(1) (approximativement)	SERVICES DE L'ÉTAT (2)			COLLECTIVITÉS LOCALES		
			Nombre (2)	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé
Moins de 120	Moins de 121	Moins de 105	4.445	2,2	2,2	28.607	25,7	25,7
120 à 139	121 à 148	105 à 123	47.595	24,1	26,3	38.163	34,3	60,0
140 à 154	149 à 166	124 à 135	51.370	26,0	52,3	17.136	15,4	75,4
155 à 169	167 à 184	136 à 147	16.232	8,2	60,5	10.725	9,6	85,0
170 à 194	185 à 216	148 à 169	16.897	8,6	69,1	8.000	7,2	92,2
195 à 219	217 à 248	170 à 191	18.040	9,1	78,2	3.373	3,0	95,2
220 à 234	249 à 268	192 à 204	5.068	2,5	80,7	1.359	1,2	96,4
235 à 249	269 à 287	205 à 216	5.965	3,0	83,7	788	0,7	97,1
250 à 274	288 à 318	217 à 235	9.593	4,9	88,6	961	0,9	98,0
275 à 299	319 à 349	236 à 254	5.373	2,7	91,3	463	0,4	98,4
300 à 334	350 à 390	255 à 279	5.182	2,6	93,9	495	0,5	98,9
335 à 369	391 à 432	280 à 304	3.408	1,7	95,6	550	0,5	99,4
370 à 439	433 à 514	305 à 354	3.688	1,9	97,5	288	0,3	99,7
440 à 509	515 à 597	355 à 404	1.716	0,8	98,3	123	0,1	99,8
510 à 569	598 à 654	405 à 439	1.248	0,6	98,9	93	0,1	99,9
570 à 639	655 à 726	440 à 479	1.072	0,5	99,4	33		
640 à 719	727 à 821	480 à 529	463	0,2	99,6	45	0,1	100,0
720 et plus	822 et plus	530 et plus	858	0,4	100,0	25		
TOTAL			198.213 (2)	100,0		111.227	100,0	

(1) **La rémunération de base des agents non titulaires a été modifiée entre le 1er avril 1950 (date du recensement) et le 25 décembre 1950 (date d'achèvement du reclassement) et ce, de façon différente dans chaque service. Les taux indiqués pour cette dernière date, comme les indices correspondants, ne sont que des valeurs moyennes approximatives, qu'il est cependant intéressant de connaître pour faire des comparaisons de parités.**
(2) Non compris 4.065 auxiliaires spéciaux des P. T. T. dont la répartition n'est pas donnée par le recensement. Y compris les auxiliaires et employés de bureau sous contrat.

C. — *Ouvriers à salaire horaire*

Répartition suivant le salaire horaire
(Tous budgets réunis. Métropole et Service à l'étranger)

SALAIRE HORAIRE de base au 1-4-50	SERVICES DE L'ÉTAT			COLLECTIVITÉS LOCALES		
	Nombre	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé (1)
Moins de 38	3.973	2,9	2,9	1.469	4,6	4,6
38 à 40,95	3.884	2,8	5,7	842	2,6	7,2
41 à 43,95	13.420	9,8	15,5	666	2,1	9,3
44 à 47,95	16.518	12,1	27,6	1.741	5,4	14,7
48 à 52,95	14.557	10,7	38,3	3.872	12,1	26,8
53 à 57,95	22.592	16,6	54,9	5.172	16,2	43,0
58 à 63,95	19.814	14,5	69,4	6.243	19,5	62,5
64 à 71,95	13.665	10,0	79,4	4.686	14,7	77,2
72 à 79,95	8.113	5,9	85,3	3.146	9,8	87,0
80 à 89,95	11.225	8,2	93,5	2.715	8,5	95,5
90 à 99,95	2.759	2,0	95,5	711	2,2	97,7
100 et plus	6.208	4,5	100,0	744	2,3	100,0
TOTAL	136.728	100,0		32.007	100,0	

(1) Les salaires des agents des collectivités locales paraissent plus élevés que ceux des ouvriers de l'État, cela provient de la présence dans le personnel des collectivités locales de personnel hospitalier à salaire horaire (notamment à l'Assistance publique de Paris), mieux rémunéré que les ouvriers proprement dits.

VIII. — *Montant des rémunérations payées en avril 1950*

Tous agents (civils et militaires-agents effectuant un service complet et agents effectuant un service incomplet) (Millions de francs)

Services de l'État

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	MÉTROPOLE ET SERVICES A L'ÉTRANGER				OUTRE-MER
	Budget général	Budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor	Budgets propres des établissements publics	Ensemble	Tous budgets réunis
Traitements, soldes, salaires (1)	22.933	5.923	864	29.720	1.847
Indemnités et primes particulières	753	200	47	1.000	70
Indemnité de résidence	2.514	810	117	3.441	83
Supplément familial de traitement	306	65	6	377	17
Prestations familiales et allocation de logement . . .	2.275	685	55	3.015	198
TOTAL	28.781	7.683	1.089	37.553	2.215
Retenue Sécurité Sociale	341	106	29	476	3
NET	28.440	7.577	1.060	37.077	2.212
(1) dont { Ministères Civils	16.451	3.377	815	21.643	1.324
(1) dont { Défense Nationale	6.482	1.546	49	8.077	523

Collectivités locales

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	SERVICES départementaux		SERVICES communaux		SEINE ET PARIS		ENSEMBLE des collectivités locales
	Budgets des départements	Budgets propres	Budgets des communes	Budgets propres	Budgets du département et de la Ville	Budgets propres	
Traitements, soldes, salaires	387	311	2.890	1.007	2.176		6.771
Indemnités et primes particulières	9	15	89	35	226		374
Indemnité de résidence	41	38	359	165	416		1.019
Supplément familial de traitement	4	5	50	13	35		107
Prestations familiales et allocation de logement .	39	35	406	95	215		790
TOTAL	480	404	3.794	1.315	3.068		9.061
Retenue Sécurité sociale	19	12	109	45	35		220
NET	461	392	3.685	1.270	3.033		8.841